

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 septembre 2025

Monsieur le Président,

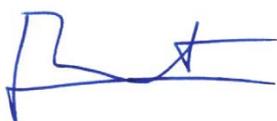
Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre, nous vous prions de bien vouloir transmettre une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures.

La recrudescence, en Europe comme ailleurs, de manifestations de haine à l'égard des personnes de confession juive interpelle nos démocraties. Fidèle à l'État de droit, à la dignité humaine et à l'égalité de tou·te·s devant la loi, le Luxembourg doit conjuguer prévention et protection afin de garantir la sécurité de chacun·e et la cohésion de notre société. Cela implique une vigilance constante face aux discours et comportements discriminatoires, en ligne comme hors ligne, un traitement rigoureux des faits par les autorités compétentes, ainsi qu'un attachement sans faille aux libertés fondamentales et d'expression, de réunion et de création, exercées dans le respect de l'ordre public. Dans cet esprit, la transparence des informations, la proportionnalité des mesures, la coopération avec la société civile et l'éducation au vivre-ensemble constituent des leviers essentiels pour prévenir et combattre l'antisémitisme sous toutes ses formes.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures :

- Combien de manifestations, et de quel genre, ont eu lieu depuis le 7 octobre 2023 et combien d'entre elles ont été déclarées ?
- Quelles mesures de protection spécifiques (patrouilles, dispositifs techniques, coordination) sont en place autour des synagogues, lieux culturels et associatifs juifs ?
- Des consignes ont-elles été transmises aux autorités compétentes pour garantir que les conditions de sécurité soient mises en place afin que les événements puissent se tenir sans stigmatisation ?
- Le Gouvernement peut-il indiquer s'il existe des campagnes d'information ou de sensibilisation destinées au grand public concernant l'organisation et la déclaration des manifestations ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Nathalie MORGENTHALER
Députée



Laurent MOSAR
Député